

yal, où il en presenta pareillement un à S. A. R. Monseigneur le Duc Regent.

*Retour du
Duc & de
la Duchesse
du Maine.*

III. Mr. le Duc du Maine a été enfin rapellé de son exil, & arriva le 8. à *Clagny*, Maison située dans le Parc de Versailles, où il devoit rester jusqu'à nouvel ordre. Dès le commencement du même mois Mr. de la Billarderie Lieutenant des Gardes du Corps, étant allé notifier à Madame la Duchesse épouse de ce Prince qu'elle étoit en liberté, & qu'elle pouvoit retourner quand il lui plairoit, cette Princesse revint à *Steeaux* le 15. où le Prince de Dombes qui est entièrement rétabli de la petite verolle, & le Comte d'Eu son frere, étoient aussi attendus incessamment Mrs. de Boisdavid, de Mesnille, & le Marquis de Pompadour qui avoient été mis à la Bastille pour la même affaire, ont été élargis, avec ordre néanmoins aux deux derniers de se retirer, l'un sur ses Terres, & l'autre à *Caën* en Normandie: il n'en a pas été de même de Mrs. de Laval & de Malezieux qui ont été resserrez plus étroitement, & en procès desquels on assure que l'on va travailler: plusieurs autres personnes ont été aussi nouvellement arrêtées sur ce que la Duchesse du Maine a déclaré par un écrit qu'elle a fait remettre, & dont il a été fait lecture au Conseil. Cette Princesse par l'examen qu'on a fait, & par sa propre confession, a été trouvée tout-à-fait coupable de ce dont elle étoit accusée; mais S. A. R. a rendu la justice à Mr. le Duc du Maine de déclarer que ce Prince n'avoit eu nulle part à cette affaire, & étoit entièrement innocent. Suivant les Lettres du 6. Février

Leurs